

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*  
Arrondissement de Saint-Léonard

#### **Vice-présidences**

*M<sup>me</sup> Paola Hawa*  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*  
Arrondissement d'Outremont

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*  
Arrondissement d'Outremont

*M<sup>me</sup> Julie Brisebois*  
Village de Senneville

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*  
Arrondissement d'Achatsic-  
Cartierville

*M. Enrique Machado*  
Arrondissement de Verdun

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*  
Arrondissement de Lachine

*M. Sylvain Ouellet*  
Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension

*M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela*  
Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce

**Le 26 janvier 2023**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE227567005**

**Conclure des ententes-cadres avec les firmes LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA (lot 1, 2, 3, 5, 6 et 8) et LOCATION SAUVAGEAU INC. / SAUVAGEAU RENTAL INC. (lot 4 et 7) pour la location à court terme de camionnettes, voitures compactes et sous-compactes, fourgonnettes et VUS - Entente d'approvisionnement de deux (2) ans avec option de renouvellement d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 10 785 021,08\$, taxes incluses (contrat : 8 987 515,57 \$ + contingences: 1 797 503,51 \$)) - Appel d'offres public 22-19586 - (deux (2) soumissionnaires).**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE227567005

*Conclure des ententes-cadres avec les firmes LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA (lot 1, 2, 3, 5, 6 et 8) et LOCATION SAUVAGEAU INC. / SAUVAGEAU RENTAL INC. (lot 4 et 7) pour la location à court terme de camionnettes, voitures compactes et sous-compactes, fourgonnettes et VUS - Entente d'approvisionnement de deux (2) ans avec option de renouvellement d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 10 785 021,08 \$, taxes incluses (contrat : 8 987 515,57 \$ + contingences: 1 797 503,51 \$)) - Appel d'offres public 22-19586 - (deux (2) soumissionnaires).*

À sa séance du 21 décembre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

### LOT 1

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
  - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 janvier 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) ainsi que ceux du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant

ce contrat, qui vise à conclure des ententes-cadres pour la location à court terme de camionnettes, de voitures et de fourgonnettes. D'entrée de jeu, ils ont tenu à préciser que le SMRA s'est appuyé sur les prix récents de location de véhicule et qu'ils ont pris en considération les fluctuations actuelles du marché pour estimer la dépense. Les arrondissements ont également été consultés afin de connaître leurs prévisions et d'évaluer les besoins de la Ville pour les deux prochaines années.

Puis, les personnes invitées ont présenté les différentes étapes de l'appel d'offres publié du 12 octobre 2022 au 15 novembre 2022. Il y a eu trois preneurs du cahier des charges, dont l'un a acquis les documents deux fois, ainsi deux firmes ont déposé une soumission. Le faible nombre de soumissionnaires serait notamment attribuable, selon les responsables, à la pénurie de véhicules neufs et de matières premières. Les compagnies de location peinent à s'approvisionner et n'ont pas la capacité à répondre au volume dont la Ville a besoin.

En ce qui a trait aux résultats de l'appel d'offres, pour le lot 1, qui a été étudié par la Commission, l'analyse des soumissions montre que le prix offert par Enterprise Location d'autos est de 25,20 % en deçà de l'estimation et qu'il présente un écart de 37,01 % avec le deuxième soumissionnaire. Selon les personnes-ressources, ces écarts s'expliquent par le fait que l'adjudicateur a soumis les mêmes prix que l'an dernier et que le coût global de location inclut un ensemble d'accessoires, alors que la Ville évaluait l'équipement comme une charge supplémentaire. L'estimation se rapproche d'ailleurs du prix soumis par Location Sauvageau inc. Dans les circonstances, les responsables ont recommandé d'octroyer ce contrat.

Au terme de la présentation, les commissaires ont demandé des clarifications, entre autres, sur les raisons justifiant la location plutôt que l'achat. La location est importante pour répondre à des besoins opérationnels ponctuels et saisonniers, a expliqué le SMRA. Il a également été question de la stratégie employée par les équipes pour atteindre plus facilement les objectifs de la Ville en matière d'électrification de sa flotte de véhicules. Pour le moment, les entreprises de location rencontrent les mêmes délais de livraison et problèmes en approvisionnement de véhicules électriques que l'ensemble de la population, elles en possèdent donc très peu. Pour terminer, la Commission a fait remarquer que la Ville pourrait envisager d'inscrire la fourniture de véhicules électriques dans ses prochains appels d'offres pour lancer un message au marché et qu'il s'adapte.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

### **LOT 1**

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*

- *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
- *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier:*

**À l'égard du mandat SMCE227567005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**